



SYNTHESE SUR LES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

DOCUMENT NON CONTRACTUEL – SE REFERER AU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

	Erasmus+ Etudes	Erasmus+ Stage	AMI	Jules Verne	CLAP	Envoléo
QUI ?	Tout étudiant de l'UN en mobilité d'échange dans le cadre d'un accord Erasmus signé entre sa composante de rattachement et une université partenaire	Tout étudiant de l'UN en mobilité de stage en établissement situé dans un pays du programme Erasmus+	Tout étudiant de l'UN boursier du CROUS ou bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle. Les étudiants doivent être inscrits dans un cursus préparant un diplôme national de l'enseignement supérieur	Tout étudiant de l'UN en mobilité en Europe ou hors Europe et qui ne peut bénéficier d'aucune autre aide financière	Tout étudiant de l'UN résidant à Nantes obligatoirement et qui ne peut bénéficier d'aucune autre aide financière	Tout étudiant de l'UN inscrit dans l'académie de Nantes l'année précédant la mobilité, ayant moins de 28 ans au moment du dépôt du dossier et n'effectuant pas de mobilité dans son pays d'origine
TYPE DE MOBILITE	Etudes uniquement (à partir de la L2)	Stage uniquement	Etudes ou stage			Etudes ou stage (à partir de la L2)
CUMUL	Cumulable avec une autre aide. Plafond maximal de 700 euros par mois de mobilité			Non cumulable avec une autre aide		Forfait de base : - 500 euros si cumul avec aide Erasmus+ - 1000 euros si non cumul avec aide Erasmus+ + Bonification aux étudiants boursiers échelons 4, 5, 6 et 7 mais ne recevant pas la bourse AMI du CROUS : - 500 euros si cumul avec aide Erasmus+ - 1000 euros si non cumul avec aide Erasmus+ Bonification aux étudiants en situation de handicap : 1000 euros
NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	Plusieurs fois dans la limite de 12 mois par cycle universitaire (Erasmus+ Etudes et Stages)		Plusieurs fois dans la limite cumulée de 9 mois au cours de son cursus universitaire	1 seule fois		
DUREE DE SEJOUR MINIMUM	3 mois	2 mois		Etudes : 3 mois (13 semaines) Stages : 2 mois (8 semaines)	De 6 jours à 92 jours (moins de 13 semaines)	3 mois (13 semaines complètes et consécutives)
DESTINATION	Université partenaire participant au programme Erasmus+	Etablissement d'accueil situé dans un pays participant au programme Erasmus+	Monde entier sauf France, Dom-Tom et Monaco			
GRATIFICATION DE STAGE MAXI AUTORISEE	700 euros par mois					Inférieur à l'indemnité réglementaire de stage en France (554.60 euros)



SYNTHESE SUR LES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

DOCUMENT NON CONTRACTUEL – SE REFERER AU REGLEMENT D’ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

	Erasmus+ Etudes	Erasmus+ Stage	AMI	Jules Verne	CLAP	Envoléo
PIECES JUSTIFICATIVES COMMUNES	<p>Etudes : Contrat d'études (modèle spécifique pour les mobilités E+), calendrier de l'université d'accueil, 3 photocopies A4 du RIB. Pendant le séjour : attestation d'arrivée, attestation de fin de séjour, attestation de présence (pour la bourse Envoléo), bilan de fin de séjour (en ligne pour les mobilités E+)</p> <p>Stages : Attestation d'acceptation de stage, convention de stage bilingue, 3 photocopies A4 du RIB. Pendant le séjour : attestation d'arrivée, attestation de fin de séjour (partie After The mobility du contrat de formation pour les mobilités E+ stage), attestation de présence (pour la bourse Envoléo), bilan de fin de séjour (en ligne pour les mobilités E+)</p>					
PIECES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES	<p>Contrat de mobilité Erasmus+ / Contrat d'études (Learning Agreement) / Fiche de modification du séjour si durée évolue d'1 mois minimum (prolongation ou réduction) / rapport final E+ (en ligne sur Mobility Tool+)</p>	<p>Contrat de mobilité Erasmus+ / Contrat de formation pour les mobilités de stage/ Fiche de modification du séjour si durée évolue d'1 mois minimum (prolongation ou réduction) / rapport final E+ (en ligne sur Mobility Tool+)</p>	<p>Copie de la notification de bourse définitive de l'année universitaire en cours / Fiche de modification du séjour si durée évolue d'1 mois minimum (prolongation ou réduction)</p>	<p>Fiche de modification du séjour si durée évolue d'1 mois minimum (prolongation ou réduction)</p>	<p>Justificatif de domicile à Nantes (attestation de résidence ou copie de l'avis d'imposition)</p>	<p>Fiche récapitulative de la demande Envoléo / Certificat scolarité année N-1 / 1 RIB / copie de la CNI ou passeport valide pour l'ensemble de la mobilité / copie de la notification de bourse définitive (échelons 4 à 7) / calendrier académique / lettre d'admission nominative pour les études / fiche acceptation de stage et convention de stage bilingue pour les stages</p> <p>Le cas échéant : carte de séjour pour les ressortissants étrangers hors UE / carte d'invalidité</p>

L'attribution des aides financières à la mobilité n'est pas automatique et est soumise à la sélection par la Commission d'attribution des aides à la mobilité internationale